

COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA (Haute Corse)

SELURL Marie Anne PIERI

Notaire de la république – Officier Public

Résidence TADDEI Bastien BP 37

20270 ALERIA

Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.

Email : marie-anne.pieri@notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 28 février 2023

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Marie-Anne PIERI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription :

Mme Jeanne Etiennette GRAZIANI, en son vivant dt à SAN-MARTINO-DI-LOTA (20200), 48 route du Cap, Villa Clair Logis, née à MONTELMAR (26200) le 9 décembre 1924, vve de Mr Francis ROSSI, décédée à SAN-MARTINO-DI-LOTA (20200) le 9 février 2021.

Désignation des biens :

COMMUNE DE SAN-MARTINO-DI-LOTA (HAUTE-CORSE) (20200), lieudit Puraja :

Une parcelle de terre cadastrée section AD n°84 ldit PURAJA (00 ha 03 a 50 ca).

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS

Me Marie-Anne PIERI